Compte rendu réunion
Séance du 20 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué *(convocations expédiées le 11/09/2017)* s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire. *Affichage porte de la Mairie le 11/09/2017*

Présents : MM. GUILLAUME Alain - MORIN Daniel - ANDRE Philippe - LE MAINTEC Christophe – SAGUET Emmanuelle – NOGUES Loïc – THOMé Valérie - OLLITRAULT Michelle - COJEAN François - SHEWARD Sandra - LE CLEZIO Valérie – LE VERGE Stéphane – GLOUX Ingrid-
Absents excusés : Nolwen CHEREL donne procuration à Alain GUILLAUME
Daniel PETIOT

Secrétaire de séance : Mme SAGUET Emmanuelle

Préambule.

Lors du dernier Conseil Municipal (28/08/2017), le plan de financement du projet NPP avait été approuvé par 12 voix tandis que Mme Le CLEZIO annonçait que les 3 voix de la minorité étaient contre. C'est ce vote qui figure au compte rendu de la séance du 28 Aout. Or, le 30 Août, Mme GLOUX a adressé un mail à la mairie dans lequel elle indique « qu'elle n'est pas opposée au plan de financement du NPP et préfère que ce soit clair et rectifié ».

Renseignement pris en préfecture, Mme Le CLEZIO n'avait pas à s'exprimer pour une personne présente en séance. Mais Mme GLOUX n'a rien dit sur le moment, son silence valait abstention. C'est ce qui s'est réellement passé en séance qui doit être pris en compte.
En conséquence, nous sommes invités à faire figurer un post-scriptum rectificatif de notre compte rendu de réunion du 28 Août qui précise que le plan de financement NPP est approuvé par 12 voix pour, une abstention et 2 voix contre.

1/ Projet NPP : choix du maître d'œuvre

Les trois cabinets d'architecture que nous avions sélectionnés lors de notre Conseil municipal du 10 Juillet 2017 ont travaillé et remis l'esquisse chiffrée du projet NPP ainsi que le montant de leurs honoraires à la date prévue du 13 Septembre. L'ADAC a réalisé une analyse synthétique de ces offres, dans leurs aspects techniques et financiers.

C'est hier, 19 Septembre, que la commission, constituée de 10 membres du conseil municipal qui avaient pu se libérer, assistée de Mr BELORGEY du CAUE, de Mme LANDURE de LOUDEAC COMMUNAUTE et de Mr MACE et Mme LESCOUARC'H de l'ADAC, a pu entendre tour à tour les trois cabinets et se positionner sur leurs propositions.

Les dossiers de présentation sont disponibles en séance. Ils ont fait l'objet d'une présentation suivie d'échanges avec la commission d'environ une heure chacun.

Compte rendu de l'audition du 19 septembre :

Remarques sur les différents projets :

	+	-
1°/ Atelier KLM Architecture	- gabarit existant conservé (bâtiments en R+1+Combles) - conservation partielle de la pierre et mise en valeur du cachet de l'ancien - organisation interne en plan tournée vers le futur (modularité, évolutivité) - travail sur l'étage avec les deux logements	- résille métallique identique sur le trait d'union en façade principale et en pignon sur la façade - accès technique pas facile pour manœuvrer - accessibilité (gestion des niveaux) - positionnement de la terrasse vis-à-vis du commerce voisin (Vivéco)
2°/ Atelier GARCONNET Architectes	- gabarit existant conservé (bâtiments en R+1+Combles) - positionnement de la terrasse - modernité - cellule tertiaire sur la rue du Fil	- traitement des façades - organisation des cellules peu évolutive dans le temps - cour intérieure peu lumineuse - devenir de l'étage et coût de son aménagement
3°/ Atelier RUBIN Architectes	- gabarit existant conservé (bâtiments en R+1+Combles) - conservation partielle de la pierre et mise en valeur du cachet de l'ancien - mise en scène de la pierre - patio invite à la convivialité - travail de l'angle entre la rue du Fil et la rue principale - accessibilité (gestion des niveaux) - cellule tertiaire sur la rue du Fil	- venelle vis-à-vis de la lumière dans le restaurant - positionnement de la terrasse vis-à-vis du commerce voisin (Vivéco)

Suite à ces auditions, un choix est proposé par la commission au conseil municipal. Il s'appuie pour 30% sur le montant des honoraires et pour 70% sur la valeur technique de l'esquisse chiffrée présentée. Pour la valeur technique, étaient pris en compte l'écriture architecturale des intentions (50%), la méthodologie et le planning des travaux (10%) et la perception de l'enveloppe budgétaire (10%).

C'est le cabinet KLM Architecture de QUESSOY qui est apparu comme le mieux disant à la commission

Le Conseil Municipal,par 13 voix pour et 1 abstention, décide de retenir la proposition faite par le cabinet d'architecture KLM et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à la passation de ce marché de maitrise d'œuvre.

NB : *Selon la Loi, les cabinets non retenus en seront informés et un délai réglementaire de 10 jours est prévu avant que le cabinet choisi par le Conseil ne soit définitivement validé.*

Une date de rencontre avec le cabinet retenue et la commission bâtiment est prévue le jeudi 5 octobre à 14h.

Désamiantage.

Suite au rapport réalisé par le cabinet GRIFFE de Mûr de Bretagne relatif au diagnostic amiante, il apparait que le désamiantage du bâtiment doit être réalisé avant les travaux. Deux devis sont présentés en séance.

EIMH de PLOUMAGOAR : 26 042 E HT
SFB OUEST de TREGUEUX : 26 705 € HT

L'assemblée délibérante, par 13 voix pour et 1 abstention, décide de retenir l'offre la moins-disante faite par EIMH.

2/ Travaux urgents sur réseau eaux pluviales Butte Ste Anne

Lors des travaux sur le réseau d'eau potable, il est apparu que le réseau d'eaux pluviales en parallèle au « stop » au bas de la Butte Sainte Anne était très abimé et quasiment obstrué par endroits. Ceci explique pourquoi les regards voisins se soulevaient en cas d'orages. Il a donc été décidé de changer les buses défectueuses sur une longueur de 18 mètres, là où l'aménagement du carrefour avec son plateau et ses enrobés vont être réalisés dans les prochaines semaines.
Deux devis nous ont été remis : SADER pour 5119,00 Euros HT et COLAS pour 5385,40 Euros HT. C'est l'offre de la SADER qui a été retenue, négociée à 5000,00 HT. Les travaux sont réalisés.

3/ Rentrée scolaire :

- **effectifs écoles**

Ecole d'Hilvern : 60 élèves
Ecole Ste Thérèse : 53 élèves

- **ALSH Guerlédan : modalités**

Peu de familles se sont manifestées pour solliciter de la mairie un service d'accueil des enfants le mercredi.

Afin de recueillir l'avis des familles et de répondre au mieux à leurs attentes, Mr Le Maire invite les familles et les représentants des parents d'élèves à une réunion d'échanges sur ce sujet le lundi 25 septembre 2017 à 18 heures à la Mairie

4 / Place de l'église : levé topographique

En vue de finaliser les aménagements de la maison de l'église avant les travaux, un relevé topographique a été demandé au cabinet Nicolas pour un montant de 769,00 Euros HT.

5/ Personnel : renouvellement contrat

- Proposition de renouvellement pour une durée d'une année du contrat de Christian LE MEUR, pour gestion salle de sport avec une durée hebdomadaire de 3h30

- Proposition de renouvellement pour une durée d'une année de la vacation de Michèle HUBY pour interventions bascule publique

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

6/ Solidarité Antilles Françaises

Une demande de subvention exceptionnelle suite à l'ouragan Irma a été sollicitée par le secours populaire français pour renforcer l'élan de solidarité dans cette situation d'urgence humanitaire majeure.

A l'unanimité, les élus du Conseil Municipal, décident d'accorder une subvention exceptionnelle à hauteur d'1 € par habitant.

Une urne sera mise à disposition en Mairie pour les particuliers souhaitant faire un don, les fonds récoltés seront adressés au secours populaire français.

7/ Point sur les travaux en cours

* Démolition du foyer logement : début 2018

8/ Questions diverses

* **Mr Eric COLLET** a adressé un courrier à Mr Le Maire informant qu'il a fait l'acquisition de la maison de Mr et Mme BLANCHOT, place du Calvaire et sollicite l'accord du Conseil Municipal pour réaliser une ouverture (porte) à l'arrière de sa propriété située en limite de propriété communale, à Ste Emerentienne. Ce passage donnerait sur le parking réservé aux résidents de Ste Emerentienne. Sous réserve que la remise ne soit pas transformée en habitation et que futur locataire ne soit pas autorisé à stationner son véhicule sur le parking Ste Emerentienne, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne une suite favorable à cette demande.. La commission voirie et Mr COLLET se rendront sur place le samedi 23 septembre pour confirmer ces dispositions.

* Par son courrier du 18/09/2017, **Mme GLOUX** Ingrid sollicite une révision à la baisse du loyer du **local commercial** qu'elle occupe. Par 12 voix pour et 1 abstention, l'assemblée délibérante, décide de fixer le loyer mensuel à 50 € par mois à compter du 1er octobre 2017. Mme GLOUX invite les élus à l'apéritif le samedi 30 septembre à 18h.Elle plaide ensuite pour que les caradocéens et les élus fréquentent davantage les commerces de la commune, seul gage de pérennité pour eux.

*** Eclairage Public**
Mr le Maire propose de prendre contact avec le SDE afin d'étudier un éclairage public en haut du lotissement de Kerjoie (devant propriété Mr et Mme CARRE) et à l'abri bus du pont bascule.

* **Sanitaires église :**
Dans le cadre des travaux de réalisation de sanitaires à l'église, il est précisé que l'investissement réalisé à la sacristie portera aussi sur la création d'un point eau (évier, ménage …)

*** Dégradations :**

- Relais rando : la porte des WC remplacée par une neuve il y a 3 semaines, vient à nouveau d'être détériorée.

- Foyer sportif : effraction de la porte et vol de maillots, shorts, ballons. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

* Chapelle St Marcel : la tribune est déjà interdite d'accès, mais il est signalé qu'elle commence à se délabrer. A voir par la commission bâtiments communaux.

* Bulletin municipal et site internet : Réunion de la commission à prévoir, adjoints et délégués doivent transmettre les informations concernant leurs domaines.

* Projet de compte rendu du Conseil Municipal : Mme LE CLEZIO demande que le compte rendu définitif soit envoyé en même temps que la convocation. Elle précise qu'elle a donné son adresse mail pour recevoir les projets de compte rendu mais elle souhaite recevoir par voie postale toutes les convocations aux réunions.

Mr Le Maire indique que les comptes rendus du Conseil seront adressés aux conseillers en même temps que la convocation.